

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 3 OCTOBRE 2019**

Séance extraordinaire tenue le 3^e jour du mois d'octobre 2019 à 18 h 30 à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Aucune personne n'assistait à cette séance.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Un avis de convocation a été signifié de main à main à chacun des membres du conseil municipal le 26 septembre 2019 entre 16 heures et 17 heures attestant qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité était convoquée par monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, le 3^e jour du mois d'octobre 2019 à 18 h 30 et qu'il y serait pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 25 septembre 2019
- 2- Dérogation mineure – Route des Vétérans, lot 5 665 044 du cadastre du Québec
- 3- Dérogation mineure - 51, rue des Cerisiers, lot 3 674 403 du cadastre du Québec

Étant tous présents, les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation pour l'ajout du sujet suivant à l'ordre du jour :

- 4- Mont-Carmel en fête – Contribution financière glissade

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 25 SEPTEMBRE 2019**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 25 septembre 2019 du Comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte rendu du rapport.

**DÉROGATION MINEURE – ROUTE DES VÉTÉRANS, LOT 5 665 044 DU
CADASTRE DU QUÉBEC
2019-10-131**

Considérant la demande de dérogation mineure pour le lot 5 665 044 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance extraordinaire du 3 octobre 2019.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que soit autorisée la dérogation mineure touchant le lot 5 665 044 du cadastre du Québec sur la route des Vétérans, qui a pour effet de diminuer la marge de recul latérale droite de l'habitation unifamiliale en rangée de 3 logements projetée à 1,8 m au lieu de 2 m. et de diminuer la marge de recul latérale gauche de l'habitation unifamiliale en rangée de 3 logements projetée à 1,5 m au lieu de 2 m.

Adoptée

**DÉROGATION MINEURE – 51, RUE DES CERISIERS, LOT 3 674 403 DU CADASTRE DU QUÉBEC
2019-10-132**

Considérant la demande de dérogation mineure relativement à la propriété du 51, rue des Cerisiers, lot 3 674 403 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance extraordinaire du 3 octobre 2019.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que soit autorisée la dérogation mineure touchant la propriété du 51, rue des Cerisiers, lot 3 674 403 du cadastre du Québec, qui a pour effet d'autoriser l'érection d'un garage isolé dans la cour avant au lieu d'être située dans la cour arrière ou latérale, tel que le croquis soumis par le demandeur pour les marges de recul, et ce, conditionnellement à ce qu'une bande boisée soit conservée entre la rue privée et le garage isolé projeté.

Adoptée

**MONT-CARMEL EN FÊTE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE GLISSADE
2019-10-133**

Considérant que la Municipalité a facturé à Mont-Carmel en fête (MCF) une somme de 5 232,65 \$ pour certaines dépenses reliées entre autres à la glissade utilisée lors de l'édition 2019.

Considérant qu'une partie de la facture aurait pu être réclamée en 2020 par MCF.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité :

- que soit annulée la facture de 5232,65 \$ à Mont-Carmel en fête;

- que Mont-Carmel en fête ne pourra pas effectuer la dernière réclamation de 5 000 \$ en 2020 pour la glissade tel que stipulé dans l'entente entre les deux entités.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE
2019-10-134

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 18 h 40.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
